

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020



Compte rendu affiché le **08 JUIL. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27 juin 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_06 |

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE)

Etai(en)t absent(s) :

PISCINE MUNICIPALE
ISABELLE JOUFFROY -
CRÉATION D'UN TARIF
SPÉCIAL SUITE À LA CRISE
SANITAIRE LIÉE AU COVID
19

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **04/07/2020**.....

Identifiant de l'Acte :

669-216900340-20200703-D2020_61-DE

Rapport de : Damien COUTURIER

En raison de l'épidémie de COVID-19 et face à l'urgence sanitaire, la piscine municipale Isabelle Jouffroy a dû fermer ses portes le 17 mars dernier.

Suite aux mesures de déconfinement et à l'autorisation du gouvernement, l'établissement pourra rouvrir à compter de la saison estivale.

Cette réouverture est conditionnée par le respect des protocoles sanitaires élaborés par le Ministère des Sports. Ceux-ci impliquent des normes strictes d'hygiène et de distanciation.

La piscine a donc dû réorganiser son fonctionnement afin de respecter les mesures imposées et accueillir les usagers dans des conditions de sécurité maximales :

- réservation obligatoire de créneaux horaires,
- accès à la piscine limité à une durée de 2h00,
- limitation de l'entrée à 18 personnes en simultané dans les vestiaires,
- circulation en sens unique.

Aussi, afin de prendre en compte ces conditions plus contraignantes pour les utilisateurs, il est proposé la fixation d'un tarif d'entrée spécial de 4 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants. Ce nouveau tarif restera en vigueur tant que les mesures restrictives mises en place pour faire face à la crise sanitaire seront maintenues.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER la création d'un tarif d'entrée spécial à la piscine municipale Isabelle Jouffroy en lien avec la crise sanitaire du COVID 19 et ce, jusqu'à la levée des mesures d'accès restrictives à l'établissement soit :

- 4 € pour les adultes
- 3 € pour les enfants

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 03 JUL. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.